



Concernant les personnes souhaitant procéder à une déclaration de pêche maritime de loisir au sein de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio au titre de l'année 2023.

Je respecte les 3 étapes suivantes :

1. Je procède à ma déclaration de pêche maritime de loisir au titre de l'année 2023 en me rendant à la permanence de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (RNBB) située à l'adresse suivante immeuble « U Centru », route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio, muni d'une pièce d'identité.

 Aucune déclaration de pêche maritime de loisir ne pourra être effectuée au nom d'une autre personne que celui du déclarant qui se sera rendu à la permanence de la RNBB, (pas de déclaration pour un tiers absent à savoir : parents, amis, connaissances).

 Nous insistons sur le fait que chaque déclarant devra se présenter en personne auprès d'un agent commissionné et assermenté de la RNBB afin que sa procédure puisse être enregistrée et à condition qu'il soit en mesure de présenter la totalité des pièces demandées.

2. Si mon dossier est complet (Annexe 1 de l'arrêté complétée sur place + pièce d'identité) une attestation nominative de bonne déclaration de pêche maritime de loisir 2023 me sera remise le jour-même par un agent assermenté et commissionné de la RNBB.

3. Je conserve cette attestation nominative en parfait état lors de chaque sortie en mer et prends soin de toujours disposer d'une pièce d'identité afin d'être en mesure de présenter mes documents pour vérification en cas de contrôle de police de l'environnement.